

PLAN DE COURS

ECN-7094 : Introduction à l'évaluation des politiques publiques

NRC 90856 | Automne 2025

Formule d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-6-0 Crédit(s) : 3

Initiation aux enjeux conceptuels, méthodologiques et pratiques de l'évaluation quantitative des impacts des politiques publiques. L'approche adoptée du cours est surtout intuitive, avec le recours à des concepts statistiques élémentaires. Au terme de ce cours, la personne étudiante est capable de comprendre notamment la distinction entre corrélation et causalité, la notion de biais de sélection et celle de causalité inversée. Elle a une compréhension de base de plusieurs techniques comme les régressions multivariées, les expériences randomisées et l'apprentissage machine. La personne qui a réussi le cours ECN-4194 ne peut s'inscrire à ce cours.

Pour connaître le local du cours et des évaluations, consultez le site de cours.

Plage horaire

Sur Internet

- 00h00 à 00h00 Du 2 sept. 2025 au 12 déc. 2025

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=179491>

Coordonnées et disponibilités

Catherine Michaud-Leclerc

Enseignante

DES-2170

catherine.michaud-leclerc@ecn.ulaval.ca

Disponibilités

mardi :

12h00 à 13h00 - [https://ulaval.zoom.us/j/63696903400?](https://ulaval.zoom.us/j/63696903400?pwd=WXV4bDlXV)

[pwd=WXV4bDlXV](https://ulaval.zoom.us/j/63696903400?pwd=WXV4bDlXV) - du 9 sept. 2025 au 9 déc. 2025

L'Université reconnaît le droit à la déconnexion des professeures et professeurs, des personnes chargées de cours et des autres membres du personnel enseignant. Cela signifie que ces personnes ne sont pas tenues de consulter les messages qui leur sont envoyés (courriel, boîte vocale, message dans un forum, etc.) pendant les soirs, fins de semaine, jours fériés et vacances. La personne qui aura envoyé un message durant ces périodes devra donc s'attendre à recevoir une réponse dans un délai raisonnable, calculé à partir de la reprise des heures normales de travail.

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca


Téléphone :

418-656-2131 poste 405222


418-656-5222

Informations techniques importantes

[Équipez-vous pour réussir](#) 

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#) 

[Liste des navigateurs supportés et avis important sur les appareils mobiles.](#) 

[TeamViewer](#)  est l'application utilisée par le *CSTIP* pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

[Microsoft Teams ULaval](#) 

[Zoom ULaval](#) 

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Objectifs spécifiques	4
Approche pédagogique	4
Utilisation de l'intelligence artificielle	4
Classe virtuelle	5
Contenu et activités	5
Évaluations et résultats	6
Liste des évaluations	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Quiz 1	6
Quiz 2	7
Quiz 3	7
Quiz 4	8
Quiz 5	8
Quiz 6	8
Quiz 7	9
Quiz 8	9
Quiz 9	10
Quiz 10	10
Rapport d'arbitre	10
Liste d'articles	11
Présentation	11
Revue de littérature	11
Barème de conversion	12
Règlements et politiques institutionnels	12
Politique à l'égard des retards aux évaluations	13
Politique en matière d'absence aux évaluations	13
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	13
Principes directeurs concernant l'intelligence artificielle	13
Matériel didactique	14
Liste du matériel complémentaire	14
Bibliographie et annexes	14
Bibliographie	14

Description du cours

Introduction

Les décideurs publics élaborent des politiques visant à améliorer le bien-être collectif, mais celles-ci ont-elles vraiment les impacts recherchés? Ce cours, sans préalables, vous initie aux enjeux conceptuels, méthodologiques et pratiques de l'évaluation quantitative des impacts des politiques publiques. L'approche rigoureuse, mais intuitive, mise sur des concepts statistiques élémentaires qui seront expliqués clairement. Au terme de ce cours, vous serez capable de comprendre notamment la distinction entre corrélation et causalité, la notion de biais de sélection ou celle de causalité inversée. Vous aurez une compréhension de base de plusieurs techniques très utiles comme les régressions multivariées, les variables instrumentales, les expériences randomisées et le *machine learning*. Ces approches seront illustrées par des recherches récentes d'évaluations d'impacts de programmes en éducation, santé, criminalité et développement international. Ce cours vous aidera à lire des articles quantitatifs, à en dégager les propos essentiels et à en interpréter les résultats.

Objectifs généraux

Ce cours n'a pas pour objectif de vous apprendre à maîtriser les techniques quantitatives d'évaluation des politiques mais vise plutôt à vous donner un aperçu intuitif de ces techniques et de leurs applications. Les exemples variés, présentés tout au long du cours, seront tirés de plusieurs disciplines. Ainsi, une compréhension de base des méthodes vues dans le cadre de ce cours vous permettra de lire et de comprendre des études publiées dans plusieurs domaines. Les objectifs généraux sont (i) d'introduire les principaux outils quantitatifs pour analyser les impacts d'une politique publique; (ii) de comprendre l'intuition derrière les approches traditionnelles et récentes; (iii) être capable de lire et d'interpréter de manière critique des rapports et des articles scientifiques qui emploient ces méthodes.

Objectifs spécifiques

1. Lire efficacement et de manière critique des rapports et articles scientifiques quantitatifs
2. Interpréter les résultats d'une étude
3. Développer un esprit critique par rapport aux résultats d'une étude et mettre les résultats en perspective
4. Saisir pourquoi une méthode statistique a été privilégiée plutôt qu'une autre
5. Comprendre l'intuition derrière la régression multivariée et ses déclinaisons
6. Identifier les situations sujettes au biais de sélection
7. Être capable d'effectuer une revue de littérature dans un domaine quantitatif

Approche pédagogique

Ce cours est un cours entièrement en ligne. Chaque semaine, les étudiants auront accès à une capsule vidéo expliquant de nouveaux concepts qui seront abondamment illustrés par des exemples concrets. Ces exemples seront tirés de la littérature scientifique et de rapports d'analyse et toucheront des sujets aussi variés que l'éducation, la santé, les réseaux sociaux, la criminalité et le développement international. Au terme de la séance, l'étudiant devra lire un article scientifique préalablement choisi et devra répondre à quelques questions quiz pour consolider ses apprentissages. Dans certains cas, les étudiants auront accès à de brèves capsules vidéo où les auteurs de ces articles viendront offrir un résumé et les faits saillants de leur recherche. Durant la session, l'étudiant devra rédiger une courte analyse critique d'un article scientifique préalablement choisi et une revue de littérature critique sur un enjeu de son choix. Une portion du cours s'intéressera aux meilleures pratiques pour établir un état des connaissances juste et rigoureux. On y abordera le processus de publication et de révision par les pairs.

Le forum sera utilisé pour solidifier les acquis et les notions apprises en cours. Les étudiants pourront y interagir et poser des questions sur les lectures.

Tout au long du cours, l'accent est mis sur l'intuition et l'interprétation des outils quantitatifs, et non sur la mécanique mathématique ou l'implantation informatique de ces méthodes. Des formules de base seront introduites (moyenne, variance, etc.) au cours de la session.

Utilisation de l'intelligence artificielle

Les personnes étudiantes doivent prendre connaissance des consignes spécifiques à chaque évaluation prévue dans le cours pour valider l'utilisation permise ou interdite de l'IA générative. Lorsque cette utilisation est permise, les personnes étudiantes doivent s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Une utilisation de l'IA générative qui n'a pas été autorisée dans les consignes d'une évaluation ou qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Lorsque permis, l'utilisation de l'intelligence artificielle générative doit être mentionnée, ajoutée dans les références et détaillée sous forme d'au moins un paragraphe écrit (ou à l'oral pour la présentation).

Classe virtuelle

Avant d'assister à une séance :

- Il est indispensable de consulter les [tutoriels destinés aux étudiants](#) .

Pour assister à une classe virtuelle :

- Surveillez les communications de votre enseignant. Un lien (Teams ou Zoom) doit vous être partagé, soit sur le site de cours, soit par courriel.
- Quelques minutes avant le cours, cliquez sur le lien. Si vous y accédez avant votre enseignant, vous serez mis en attente. Lorsque votre enseignant sera connecté, vous serez dirigé automatiquement dans la classe virtuelle.

Pour écouter une séance en différé :

- Si le professeur le permet, un lien de visionnement vous sera partagé. Pour voir ces enregistrements, vous devez être connecté à la licence institutionnelle de Zoom, ou de Teams.
- En cas de problème technique, veuillez contacter un technicien du Centre de services en TI et pédagogie à l'adresse aide@cstip.ulaval.ca.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date	Remise de travaux
Partie 1: Introduction		
Cours 1: Introduction à l'évaluation	2 sept. 2025	
Cours 2: Inférence causale et régression		Quiz 1
Cours 3: Régression -- thèmes avancés		Quiz 2
Partie 2: Boite à outils		
Cours 4: Expérience randomisée contrôlée		Quiz 3
Cours 5: Matching (méthodes d'appariement)		Quiz 4
Cours 6: Double différence		Quiz 5
Cours 7: Variables instrumentales		Rapport d'arbitre; Quiz 6
Cours 8: Régression sur discontinuité		Quiz 7
Partie 3: Aller un peu plus loin		
Cours 9: Stabilité des coefficients et groupes synthétiques		Liste d'articles; Quiz 8
Partie 4: Machine learning		
Cours 10: Apprentissage supervisé		Quiz 9

Partie 5: Présentations

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Quiz hebdomadaires (8 meilleures évaluations de ce regroupement)			35 %
Quiz 1	Du 2 sept. 2025 à 09h00 au 9 sept. 2025 à 16h00	Individuel	---
Quiz 2	Du 9 sept. 2025 à 09h00 au 16 sept. 2025 à 16h00	Individuel	---
Quiz 3	Du 16 sept. 2025 à 09h00 au 23 sept. 2025 à 16h00	Individuel	---
Quiz 4	Du 23 sept. 2025 à 09h00 au 30 sept. 2025 à 16h00	Individuel	---
Quiz 5	Du 30 sept. 2025 à 09h00 au 7 oct. 2025 à 16h00	Individuel	---
Quiz 6	Du 7 oct. 2025 à 09h00 au 14 oct. 2025 à 16h00	Individuel	---
Quiz 7	Du 14 oct. 2025 à 09h00 au 21 oct. 2025 à 16h00	Individuel	---
Quiz 8	Du 21 oct. 2025 à 09h00 au 4 nov. 2025 à 16h00	Individuel	---
Quiz 9	Du 4 nov. 2025 à 09h00 au 11 nov. 2025 à 16h00	Individuel	---
Quiz 10	Du 11 nov. 2025 à 09h00 au 18 nov. 2025 à 16h00	Individuel	---
Travaux (Somme des évaluations de ce regroupement)			65 %
Rapport d'arbitre	Dû le 14 oct. 2025 à 16h00	Individuel	15 %
Liste d'articles	Dû le 4 nov. 2025 à 16h00	En équipe	10 %
Présentation	Du 18 nov. 2025 à 11h00 au 28 nov. 2025 à 16h00	En équipe	15 %
Revue de littérature	Dû le 9 déc. 2025 à 16h00	En équipe	25 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives



Quiz 1

Titre du questionnaire :



[Cours 1: Quiz](#)

Période de disponibilité :

Du 2 sept. 2025 à 09h00 au 9 sept. 2025 à 16h00

Tentatives :	2 tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Quiz hebdomadaires</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Conserver les 8 meilleures évaluations du regroupement</i> . La pondération de ce regroupement est de 35 % de la session.
Directives :	<p>Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.</p> <p>Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants: https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat  ; https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php  .</p>

Quiz 2

Titre du questionnaire :	Cours 2: Quiz
Période de disponibilité :	Du 9 sept. 2025 à 09h00 au 16 sept. 2025 à 16h00
Tentatives :	2 tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Quiz hebdomadaires</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Conserver les 8 meilleures évaluations du regroupement</i> . La pondération de ce regroupement est de 35 % de la session.
Directives :	<p>Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.</p> <p>Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants: https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat  ; https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php  .</p>

Quiz 3

Titre du questionnaire :	Cours 3: Quiz
Période de disponibilité :	Du 16 sept. 2025 à 09h00 au 23 sept. 2025 à 16h00
Tentatives :	2 tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Quiz hebdomadaires</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Conserver les 8 meilleures évaluations du regroupement</i> . La pondération de ce regroupement est de 35 % de la session.
Directives :	<p>Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.</p>

Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants:
<https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat> ; <https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php> .

Quiz 4

Titre du questionnaire : [Cours 4: Quiz](#)

Période de disponibilité : Du 23 sept. 2025 à 09h00 au 30 sept. 2025 à 16h00

Tentatives : 2 tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)

Mode de travail : Individuel

Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Quiz hebdomadaires* qui est basé sur la règle d'attribution *Conserver les 8 meilleures évaluations du regroupement* . La pondération de ce regroupement est de 35 % de la session.

Directives : Les personnes étudiantes **ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative** pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants:
<https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat> ; <https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php> .

Quiz 5

Titre du questionnaire : [Cours 5: Quiz](#)

Période de disponibilité : Du 30 sept. 2025 à 09h00 au 7 oct. 2025 à 16h00

Tentatives : 2 tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)

Mode de travail : Individuel

Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Quiz hebdomadaires* qui est basé sur la règle d'attribution *Conserver les 8 meilleures évaluations du regroupement* . La pondération de ce regroupement est de 35 % de la session.

Directives : Les personnes étudiantes **ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative** pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants:
<https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat> ; <https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php> .

Quiz 6

Titre du questionnaire : [Cours 6: Quiz](#)

Période de disponibilité : Du 7 oct. 2025 à 09h00 au 14 oct. 2025 à 16h00

Tentatives : 2 tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)

Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Quiz hebdomadaires</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Conserver les 8 meilleures évaluations du regroupement</i> . La pondération de ce regroupement est de 35 % de la session.
Directives :	<p>Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.</p> <p>Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants: https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat ; https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php .</p>

Quiz 7

Titre du questionnaire :	Cours 7: Quiz
Période de disponibilité :	Du 14 oct. 2025 à 09h00 au 21 oct. 2025 à 16h00
Tentatives :	2 tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Quiz hebdomadaires</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Conserver les 8 meilleures évaluations du regroupement</i> . La pondération de ce regroupement est de 35 % de la session.
Directives :	<p>Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.</p> <p>Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants: https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat ; https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php .</p>

Quiz 8

Titre du questionnaire :	Cours 8: Quiz
Période de disponibilité :	Du 21 oct. 2025 à 09h00 au 4 nov. 2025 à 16h00
Tentatives :	2 tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Quiz hebdomadaires</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Conserver les 8 meilleures évaluations du regroupement</i> . La pondération de ce regroupement est de 35 % de la session.
Directives :	<p>Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.</p>

Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants: <https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat> ; <https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php> .

Quiz 9

Titre du questionnaire :	Cours 9: Quiz
Période de disponibilité :	Du 4 nov. 2025 à 09h00 au 11 nov. 2025 à 16h00
Tentatives :	2 tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Quiz hebdomadaires</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Conserver les 8 meilleures évaluations du regroupement</i> . La pondération de ce regroupement est de 35 % de la session.
Directives :	<p>Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.</p> <p>Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants: https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat ; https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php .</p>

Quiz 10

Titre du questionnaire :	Cours 10: Quiz
Période de disponibilité :	Du 11 nov. 2025 à 09h00 au 18 nov. 2025 à 16h00
Tentatives :	2 tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Quiz hebdomadaires</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Conserver les 8 meilleures évaluations du regroupement</i> . La pondération de ce regroupement est de 35 % de la session.
Directives :	<p>Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative pour compléter ce quiz. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du quiz, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.</p> <p>Pour plus d'informations sur le plagiat et le règlement des études, veuillez visiter les sites suivants: https://www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites/plagiat ; https://www.cadeul.com/bde/plagiat.php .</p>


Rapport d'arbitre

Date de remise :	14 oct. 2025 à 16h00
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	15 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt

Directives de l'évaluation :

Les personnes étudiantes **ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative pour compléter le rapport d'arbitre**. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre du rapport d'arbitre, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Fichiers à consulter :

 [Directives](#) (99,06 Ko, déposé le 7 août 2025)

Liste d'articles

Date de remise : 4 nov. 2025 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %


Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Les personnes étudiantes **peuvent utiliser l'IA générative dans les recherches d'articles, à condition que cette utilisation soit mentionnée et citée conformément aux instructions fournies (voir ci-dessous)**. Une utilisation de l'IA générative qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Il revient aux personnes étudiantes de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Instructions: Vous devrez ajouter un paragraphe qui explique en détail comment vous avez utilisé l'IA générative et les questions que vous avez posées. N'oubliez pas de relire attentivement les critères d'évaluation. Il n'est pas suffisant de demander à l'IA générative de trouver cinq articles sur une thématique donnée. Je vous demande de mentionner l'utilisation de l'IA générative, même si l'utilisation a été faite dans le but de réviser un paragraphe. Vous devez citer l'IA générative.

Fichiers à consulter :

 [Directives](#) (179,76 Ko, déposé le 7 août 2025)

Présentation

Date : Du 18 nov. 2025 à 11h00 au 28 nov. 2025 à 16h00

Mode de travail : En équipe


Pondération : 15 %

Directives de l'évaluation :

Les personnes étudiantes **peuvent utiliser l'IA générative dans les recherches d'articles et la préparation de la présentation, à condition que cette utilisation soit mentionnée et citée conformément aux instructions fournies (voir ci-dessous)**. Une utilisation de l'IA générative qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Il revient aux personnes étudiantes de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Instructions: Vous devrez m'informer de l'utilisation d'IA générative lors de la présentation. N'oubliez pas de relire attentivement les critères d'évaluation.

Fichiers à consulter :

 [Directives](#) (95,29 Ko, déposé le 7 août 2025)

Revue de littérature

Date de remise : 9 déc. 2025 à 16h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 25 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Il n'est pas recommandé d'utiliser l'IA générative, mais les personnes étudiantes **peuvent utiliser l'IA générative dans la revue de littérature, à condition que cette utilisation soit mentionnée et citée conformément aux instructions fournies (voir ci-dessous)**. Une utilisation de l'IA générative qui n'est pas mentionnée ou citée correctement constitue une infraction relative aux études selon le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Il revient aux personnes étudiantes de s'assurer de respecter les attentes en matière de citation et de référence. Le non-respect de cette exigence constitue une infraction relative aux études et pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Instructions: Vous devrez ajouter une page qui explique en détail comment vous avez utilisé l'IA générative et toutes les questions que vous avez posées. Je vous demande de mentionner l'utilisation de l'IA générative, même si l'utilisation a été faite dans le but de réviser un ou plusieurs paragraphes. Vous devez citer l'IA générative. N'oubliez pas de relire attentivement les critères d'évaluation.

Fichiers à consulter :  [Directives](#) (713,51 Ko, déposé le 7 août 2025)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	75	79,99
B	70	74,99
B-	65	69,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	60	64,99
C	50	59,99
E	0	49,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>


Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université Laval a conclu une entente avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec). La licence universitaire de Copibec permet d'utiliser des œuvres protégées par la *Loi sur le droit d'auteur* selon les conditions suivantes:

- Respecter les utilisations permises de la licence de reproduction (maximum 20%);
- Vérifier que la publication n'est pas sur la liste d'exclusions, si nécessaire, faire une demande d'autorisation au Bureau du droit d'auteur (BDA);
- Déclarer toutes les publications utilisées sur [Dexero](#);
- Mentionner la source des extraits utilisés;
- Toute reprographie de notes de cours sur support papier doit être autorisée par le BDA avant leur impression au Service de reprographie.

Pour des informations complémentaires, consultez le [site web du BDA](#) ou écrivez à: info@bda.ulaval.ca 


Politique à l'égard des retards aux évaluations


Les étudiants sont invités à prendre connaissance de la [Politique du Département à l'égard des retards aux évaluations](#) . Suivant les règles de cette politique, l'étudiant qui se présente en retard à un examen pourrait ne pas être admis.

Politique en matière d'absence aux évaluations

Les étudiants sont invités à prendre connaissance de la [Politique du Département d'économique à l'égard des absences aux évaluations](#) . Une absence non justifiée suivant les règles de cette politique entraînera une note de zéro à l'évaluation manquée.


Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **accueil et soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement  et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement  pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement  afin que celles-ci puissent être mises en place. Notez que l'activation doit s'effectuer au cours des 2 premières semaines de cours.

Principes directeurs concernant l'intelligence artificielle

L'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle à l'Université Laval doit se faire en cohérence avec les [Principes directeurs concernant l'intelligence artificielle dans l'enseignement et l'apprentissage](#) .

Notamment, les personnes étudiantes ont la responsabilité de consulter et de respecter les consignes et modalités des évaluations en ce qui a trait à l'utilisation de systèmes d'IA et, le cas échéant, à la manière de déclarer cette utilisation. En cas d'ambiguïté, elles ont la responsabilité de questionner la personne responsable du cours à ce sujet avant la ou les évaluations concernées.

L'utilisation de systèmes d'IA générative ne peut se substituer à l'engagement et aux efforts des étudiants et des étudiantes dans ce cours.

Matériel didactique

Liste du matériel complémentaire



Impact evaluation in practice

Auteur : Paul Gertler, World Bank (2016)

ISBN : 1464807795

Disponible gratuitement ici : <https://www.worldbank.org/en/programs/sief-trust-fund/publication/impact-evaluation-in-practice>

Ancienne édition en français : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2550?locale-attribute=fr>



Mostly harmless econometrics : an empiricist's companion

Auteur : Joshua David Angrist, Jörn-Steffen Pischke

Éditeur : Princeton University Press (Princeton , 2009)

ISBN : 0691120358



Mastering 'metrics : the path from cause to effect

Auteur : Joshua David Angrist, Jörn-Steffen Pischke

Éditeur : Princeton University Press (Princeton ; Oxford , 2015)

ISBN : 0691152845

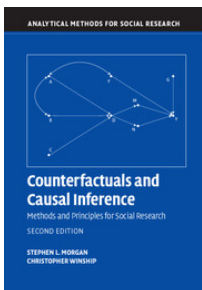


Causal inference : the mixtape

Auteur : Scott Cunningham (2021)

ISBN : 0300251688

Disponible gratuitement sur le site de l'auteur : <https://mixtape.scunning.com/>



Counterfactuals and Causal Inference.

Auteur : Stephen L. Morgan

Éditeur : Cambridge University Press (Cambridge , 2014)

ISBN : 1107694167

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Voir chaque cours dans l'onglet Feuille de route et le matériel didactique pour les références du cours.

